



# Demande de pré-inscription en école primaire ou maternelle

## Année scolaire 2023 / 2024

Nom de l'enfant : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Ecole demandée : \_\_\_\_\_ Classe : \_\_\_\_\_

Ecole fréquentée en 2022-2023 : \_\_\_\_\_

Date de naissance : /\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/ Sexe :  Masculin  Féminin

Lieu de naissance : \_\_\_\_\_ Nationalité : \_\_\_\_\_

Adresse de résidence de l'enfant\* : \_\_\_\_\_

\* Si la résidence se situe à l'extérieur de Roye, merci de remplir la **demande de dérogation scolaire**.

### RESPONSABLES LEGAUX :

	Responsable légal 1	Responsable légal 2
Nom		
Prénom		
Qualité	<input type="checkbox"/> Mère <input type="checkbox"/> Père <input type="checkbox"/> Tuteur <input type="checkbox"/> TDC	<input type="checkbox"/> Mère <input type="checkbox"/> Père <input type="checkbox"/> Tuteur <input type="checkbox"/> TDC
Situation familiale	<input type="checkbox"/> Célibataire <input type="checkbox"/> Concubin(e) <input type="checkbox"/> Pacsé(e) <input type="checkbox"/> Marié(e) <input type="checkbox"/> Séparé(e) <input type="checkbox"/> Divorcé(e)	<input type="checkbox"/> Célibataire <input type="checkbox"/> Concubin(e) <input type="checkbox"/> Pacsé(e) <input type="checkbox"/> Marié(e) <input type="checkbox"/> Séparé(e) <input type="checkbox"/> Divorcé(e)
Profession		
Téléphone		
Adresse Mail		
Adresse postale		

PIECES A FOURNIR	CADRE RESERVE
Livret de famille ou copie intégrale de l'acte de naissance de l'enfant	<input type="checkbox"/>
Attestation de sécurité sociale ou MSA	<input type="checkbox"/>
Attestation CAF ou MSA	<input type="checkbox"/>
Justificatif de domicile de moins de 3 mois (Gaz, électricité, eau, copie de bail, acte d'achat). Si hébergement à titre gratuit, attestation manuscrite et CNI de l'hébergeant	<input type="checkbox"/>
Certificat de radiation de l'école fréquentée jusqu'à maintenant	<input type="checkbox"/>
Jugement précisant la garde pour les parents divorcés ou pour les TDC	<input type="checkbox"/>
Si affectation en classe ULIS, fournir la notification de l'Education Nationale	<input type="checkbox"/>

**JE CERTIFIE SUR L'HONNEUR L'EXACTITUDE DES RENSEIGNEMENTS FIGURANT SUR CE DOCUMENT.**

*En accord avec l'article 372-2 du code civil, à l'égard « des tiers de bonne foi, chacun des parents est réputé agir avec l'accord de l'autre, quand il fait seul un acte usuel de l'autorité parentale relativement à la personne de l'enfant », je certifie en outre sur l'honneur que l'inscription scolaire de mon enfant est effectuée conjointement.*

Date :

Signature :

L'admission définitive sera prononcée par la Direction de l'école selon les possibilités d'accueil au moment de la demande. Si les effectifs de l'école sont trop importants, une **réorientation** dans une autre école de proximité sera proposée aux familles.



**Dans tous les cas, aucune admission à l'école ne pourra se faire sans certificat d'inscription délivré par la Mairie.**

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter le service scolaire de la Maire de Roye :

**03.22.87.61.57**

**berangere.catero@roye.eu**

**MENTIONS LEGALES**

*Les données personnelles recueillies lors de la pré-inscription scolaire de votre enfant font l'objet d'un traitement automatisé. Ces données, collectées dans le cadre d'une obligation légale qui incombe au Maire de Roye responsable du traitement, sont conservées pendant toute la scolarité de l'enfant et régulièrement mis à jour. Elles sont utilisées pour permettre l'inscription à l'école primaire ou maternelle. Les données pourront être rendues anonymes à des fins statistiques.*

*Vous disposez d'un droit d'accès aux données personnelles vous concernant, à leurs rectifications, de demander leur suppression si elles ne correspondent plus aux finalités pour lesquelles elles ont été collectées.*

*Article 442-7 du Code Pénal : « Est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende le fait :*

*1° d'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ;*

*2° de falsifier une attestation ou un certificat originaire sincère ;*

*3° de faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié.*

*Les peines sont portées à 3 ans d'emprisonnement et 45 000 € d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au Trésor Public, au patrimoine d'autrui ».*